

**FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL**

13 Rue Trigance, 13002 MARSEILLE

Tél : 04 91 14 05 80

Fax : 04 91 91 96 89

Email : [ffpjp.siege@petanque.fr](mailto:ffpjp.siege@petanque.fr)



**CONSEIL**

**NATIONAL**

**Réunions des 24 et 25 septembre 2011**

(Ces réunions se sont tenues le samedi de 16h30 à 19h00 et le dimanche de 08h30 à 12h15 au boulodrome de Saint Yrieix )

**Etaient présents** : M. **CANTARUTTI**, Président de la FFPJP et l'ensemble des membres du Comité Directeur.

Mmes et MM. les Présidents de Ligue ou suppléants : MM. **KURZ** (Alsace), , **ROURE** (Auvergne), **GARRIGUE** (Aquitaine), **CHEVALIER** (Bretagne), **PLAUT** (Bourgogne) **CHAPPE** (Centre), **BRUNIN** (Champagne-Ardenne), **MARAUX** (Franche-Comté), **DEBONNAIRE** (Hauts-de-France), **SALAGER** (Languedoc-Roussillon), **DELCHET** (Limousin), **SCHMITT** (Lorraine), **GARCES** (Midi-Pyrénées), **MIARD** (Basse-Normandie), **BREANT** (Haute-Normandie), **BRUAND** (Pays de la Loire), **DANHIEZ** (Picardie), **ROUCHEREAU** (Poitou-Charentes), Mme **COSTE** (PACA) et M. **DESBOUYS** (Rhône-Alpes) ;

**Absents excusés** : Mmes **THEDEVUIDE** et **TROUBAT**  
MM. **POGGI** et **MOREAU**  
MM. **SERALINE** (Antilles-Guyane) et **MARIOTTI** (Corse)

**Y assistaient** : M. **GRANDE**, Directeur Administratif  
Mme **MAILLET**, Conseillère Technique Nationale  
M. **PERONNET**, Directeur Technique National

#### **I. OUVERTURE PAR LE PRESIDENT:**

Le PRESIDENT excuse les absences de Mmes THEDEVUIDE et TROUBAT ainsi que M. POGGI retenus par leurs obligations professionnelles.

Il remercie une nouvelle fois Pascal MARION ainsi que toute l'équipe du Comité de la Charente pour leur accueil.

#### **II. SITUATION FINANCIERE**

Le Trésorier annonce qu'au vu de la situation actuelle, le compte de résultat sera sans doute déficitaire en raison essentiellement de la baisse des mutations et de l'absence de vente de nos fichiers. La baisse de 5000 licenciés environ est prévue au budget cette saison.

Suite à la réunion la société *Paragon*, il a été constaté le renouvellement d'un tiers des licences soit un peu plus que prévu. *Paragon* accepte un paiement différé de nos factures afin d'attendre la rentrée des fiches comptables de fin d'année.

Sur les 1.5 million d'euros empruntés, il restera 720 000 euros à rembourser en fin d'année 2013.

Une autre présentation du compte de résultat sera exposée lors du congrès de Châteauroux intégrant le dispositif des cartes à puces, suite aux remarques du dernier congrès de Narbonne.

#### **III. COMPTE RENDU DE LA REUNION DES PRESIDENTS DE LIGUE :**

##### **A. Catégorisation :**

Les directives Fédérales imposent 10 % de joueurs licenciés. Cette disposition implique à notre avis, un nombre trop important d'honneurs.

Le conseil propose de prendre 15 % des joueurs ayant marqué des points, avec un minimum de 5 points, pour accéder à cette catégorie.

Le Conseil préconise la suppression de la prise de points de catégorisation sur les concours Promotion. Les joueurs ne prendraient alors, que des points de classement. Il souhaite également que les concours départementaux toutes catégories, ayant moins de 32 équipes soient également exemptés de cette mesure. Seront également exclus de la catégorie des joueurs Promotion dès 2012, les champions & Vice -Champions de France, d'Europe et du Monde. Ils seront classés Honneur jusqu'à l'âge de 65 ans.

Les joueurs marqueront des points sur les concours ouverts à toutes les catégories ; concours Nationaux, Régionaux, Départementaux (plus de 32 équipes) et les Championnats.

Pour les championnats départementaux, la totalité des participants sera prise en compte, même s'il y a plusieurs sites.

Ne prendront pas de points, les participants des concours à Pétanque : en 4 parties, à la mêlée, les concours spécifiques, féminins, vétérans, jeu provençal et les concours de semaine pour les + 50 ans, et les + 55 ans.

**Le Comité Directeur** décide : (voir VII du CR du Comité Directeur et son annexe)

B. Augmentation de la licence :

Sur la proposition de notre président, Alain GARCES, une étude a été diligentée par les présidents de Ligue, vers leurs comités respectifs. Le tour de table donne les résultats suivants : 35 Comités pour, 33 Comités contre, 10 Comités seraient favorables s'ils avaient des propositions précises, avec les retours renseignés vers les comités et les Clubs !! Ils souhaitent des justificatifs pour l'utilisation de ces fonds.

Le conseil est conscient que la pétanque a bien besoin de cette augmentation pour assurer son développement. Mais le message présidentiel passe mal, auprès de nos Comités. Ils souhaitent une information précise et une imputation claire pour les actions vers les jeunes, les féminines, le handicap, avec un retour vers les Comités et les Ligues, qui devront, en concertation avec la D T N, en assurer la responsabilité, en fonction des actions programmées.

**Le Comité Directeur** rappelle qu'un énorme travail en amont de cette proposition a déjà été réalisé.

Que les responsables de secteurs ont travaillé pour émettre des propositions concrètes et réalisables, en accord avec la politique sportive fédérale. Il est rappelé que c'est la première fois qu'une augmentation est demandée avec autant de clarté (courrier du Président CANTARUTTI. Que ce n'est pas la Fédération qui a besoin de cette augmentation mais la Pétanque et le Jeu Provençal pour leur développement et qu'il serait temps que les dirigeants comprennent le bien fondé des demandes surtout du niveau très faible demandé (1 €).

C. Concours Régionaux

Le conseil se demande ce que fait la Fédération, avec la proposition de réglementation transmise le 11/02/2011.

**Le Comité Directeur** décide d'accepter cette réglementation mais a souhaité modifier les points suivants : (cf. annexe)

- Préciser la restauration
- Intégrer l'obligation du respect de la législation en matière de boissons alcoolisées
- Dotation pour les concours Jeunes 350€ par catégorie et Triplette séniors 2 250€
- Tenue homogène à partir des ¼ de finale

D. Concours Propagande

Le Conseil souligne le flou pour l'organisation de ces compétitions. Elles existaient en triplètes pour La Marseillaise, Millau, mais de nouvelles arrivent en doublettes. Elles n'entrent pas dans le cadre des Nationaux, ni des Régionaux. Il serait bon d'occuper rapidement ce vide.

**Le Comité Directeur** précise que la réglementation actuelle doit être strictement respectée.

## E. Réglementation des Nationaux

Dans la réglementation que la fédération nous a fait parvenir, nous souhaiterions quelques précisions.

- Pour les Nationaux, Supra, Internationaux, 4 prix identiques, par chèque, sans chèque, des chèques individuels ?
- Obligation d'un branchement Internet ? une prise G 3 ne peut-elle pas suffire ?
- Pour les tribunes, un minimum de places n'est il pas nécessaire ?
- L'espace restauration : le laisser au soin de l'organisateur s'il est en ville (nombreux restaurants) ou en rase campagne (prévoir emplacements avec vente de tickets). !!!
- La règle de l'arrêt du soir ; nous ne souhaiterions pas d'arrêt fixe, mais plutôt une modulation en fonction du déroulement de la compétition, sur les différents concours. Les 45 minutes pour le casse-croute, restant la règle.
- Pour les parties qui ont débuté avant les heures des arrêts, laissons la liberté de décision à l'organisateur & au jury.
- En conclusion, le bon sens, laissons aux organisateurs et aux jurys le soin de régler les petits détails qui favoriseront une meilleure organisation.
- Pour les concours annexes de ces compétitions, il serait souhaitable qu'une dotation minimum et maximum soit établie.

### Le Comité Directeur confirme :

- 4 prix identique par chèques
- Connexion Internet ou par clé 3G+
- Tribunes/Gradins : pas de minimum de places demandé
- Arrêt du soir : pas obligatoire mais recommandé

Il a été demandé de revenir au début de la compétition à partir de 13h30 et non plus 10h00. Le Comité Directeur a refusé de modifier cet horaire sachant que cette disposition a été mise en place pour éviter que les parties se terminent trop tard dans la soirée.

## F. Championnat de France :

Le Comité Directeur rappelle que seuls les jeans de couleurs bleues sont interdits. La Commission Nationale d'Arbitrage proposera un nouveau document à l'issue de sa prochaine réunion du 1<sup>er</sup> octobre.

## G. Catégories Jeunes

Après concertation, le Conseil à l'unanimité, ne souhaite pas de juniors à 18 ans. Il propose les catégories suivantes : Juniors 17,16 & 15 ans, Cadets 14,13 & 12 ans, Minimes 11 & 10 ans, Benjamins 9 ans & moins.

D'autres propositions ont été émises notamment de la Direction Technique Nationale qui préconise de fixer les catégories d'âges ainsi : Juniors à 18,17 et 16 ans, les cadets de 15, 14 et 13 ans, les Minimes 12, 11 et 10 ans et les Benjamins de 9 ans et moins.

Après présentation d'une autre proposition et vote, le Comité Directeur a décidé de modifier les catégories d'âges et les distances de jeu : *(application 2012 si possible techniquement au niveau licence carte à puce)*

	<u>CATEGORIES D'AGES</u>	<u>DISTANCES DE JEU</u>
• Juniors	17 et 16 ans	6 à 10 mètres
• Cadets	15, 14 et 13 ans	6 à 9 mètres
• Minimes	12, 11 et 10 ans	5 à 8 mètres
• Benjamin	9 ans et moins	4 à 7 mètres

#### H. Championnat des Jeunes

Le Conseil souhaite, à l'unanimité, que la décision prise par le Comité Directeur de juin soit appliquée, en conséquence : qualification par les Ligues, sur la répartition prévue.

Déroulement de la compétition : nous sommes favorables aux groupes de (16x6) les 2 premiers soit 32 équipes pour les championnats. Pour la Coupe de l'Avenir, 32 équipes (3 & 4) permettent de limiter d'éventuelle triche. Cette mesure favorise plus de régularité, et un meilleur esprit sportif.

Pour la restauration : Le temps de 2h30 pour les repas est trop long. Les jeunes prennent leur repas rapidement, et les éducateurs ont du mal à les tenir !

Vérification des licences : Il faut impérativement que les cartes d'éducateurs ou d'initiateurs soient remises à la table de contrôle avec les licences de l'équipe.

Encadrement : Une partie du conseil avait pensé que pour 2012, il n'y ait que des éducateurs. Après l'étude de la proposition, tour de table et vote, 10 ligues pour les éducateurs, 11 ligues pour les initiateurs, 2 ligues absentes.

La conclusion : Nous avons des difficultés à faire passer l'examen de B.F.1 à certains initiateurs. Nous souhaiterions avoir la possibilité qu'il y ait une valorisation des acquis, par les Présidents de Ligues, sous couvert de la D.T.N. Cette mesure permettrait de favoriser l'attribution du B.F.1, aux initiateurs de bonne volonté, mais qui ne seraient pas susceptibles de passer cet examen qui serait alors limité à deux modules simplifiés (terrain et arbitrage).

**Le Comité Directeur** décide qu'il n'y aura pas de changement en ce qui concerne la qualification. Qualification par les Ligues obligatoirement. La répartition des équipes a été effectuée.

#### I. Championnat par équipe de clubs jeunes

Dans ce championnat par équipe, nous proposons dans la catégorie junior/cadet de limiter le nombre des juniors à 2 sur le terrain, ou 2 minimes dans la catégorie minime/benjamin.

**Le Comité Directeur** accepte ces propositions.

#### J. Homologation des boules

Pour les boules UNIBLOC, nous souhaiterions une mise à jour des informations (exemples) F.F.P.J.P. 3/08/2010, 19/10/2010, 12/05/2011. Cette dernière semble la bonne, il serait souhaitable de la communiquer et de faire disparaître les autres.

**Le Comité Directeur** rappelle que les labels de boules sont agréés par la Fédération Internationale et non la F.F.P.J.P. Un nouveau document mis à jour sera envoyé prochainement.

#### K. Election 2012

Le scrutin par liste a été abordé, mais nous n'avons pas eu le temps de débattre. Mme COSTE nous invite à visiter sur internet, le site du Ministère des Sports traitant des statuts types des Fédérations.

Des propositions seront faites prochainement étant donné que le monde sportif réfléchit déjà à une modification des statuts des Fédérations.

### IV. **AUTRES SUJETS TRAITES PAR LE COMITE DIRECTEUR :**

**LE PRESIDENT** indique que, outre les questions qui ont été abordées au fil des débats, le Comité Directeur a traité les sujets suivants sur lesquels il donne les informations nécessaires.

#### A) **CHAMPIONNATS DE FRANCE : (Voir VI du CR du Comité Directeur)**

En ce qui concerne la répartition des équipes aux championnats de France, les Présidents de Ligues vont recevoir un courrier faisant état de la répartition.

A noter cette année, un département de plus : Wallis et Futuna

En Doublette Jeu Provençal, les Comités ne peuvent avoir que 2 équipes maximum (plus une pour l'organisateur le cas échéant).

En ce qui concerne la restitution des équipes rendues, des Championnats de France : le Comité Directeur a décidé :

- que les équipes rendues par les Ligues seront redistribuées aux Ligues
- que les équipes rendues par les Comités seront redistribuées aux Comités

**B) COUPE DE FRANCE DES CLUBS : (Voir IV du CR du Comité Directeur) :**

**C) CHAMPIONNAT NATIONAL DES CLUBS: (Voir du VIII CR du Comité Directeur) :**

Une affiche sera réalisée pour la finale qui sera distribuée dans les clubs du département et ceux voisins.

De plus en plus de villes nous demandent la liste des clubs de Haut-Niveau. La liste doit être la suivante : 16 clubs du CNC, 8 finalistes de la Coupe de France et le vainqueur de la Coupe d'Europe des clubs.

La liste définitive sera arrêtée lors du Comité Directeur de novembre prochain.

**D) DISCIPLINE (Voir X du CR du Comité Directeur) :**

Suite au blocage de la licence de M. POULAIN (engagement des poursuites puis non reprise de licence), il a été demandé que ce joueur soit entendu par le Comité Directeur.

**E) ARBITRAGE (Voir V du CR du Comité Directeur) :**

Trop peu de formations ont lieu au niveau des Ligues. Nous rappelons que la CNA est disponible pour se déplacer et dispenser les formations. Les frais de déplacements étant à la charge de la F.F.P.J.P.

Il est rappelé que le pool d'arbitrage formé n'est pas figé et que des montées et descentes sont prévues.

**V. DIVERS :**

En ce qui concerne les équipements sportifs, le Règlement et la notice d'impact sont en cours d'élaboration.

La date limite pour les dépôts des demandes de subventions CNDS équipements étaient fixées à fin juin et fin décembre.

Or vu le fonctionnement actuel, réunion préparatoire du CNOSF, celles-ci doivent parvenir **avant début avril et début septembre**.

Suite aux difficultés constatées qui perdurent au sein du Comité de l'Aube, le Comité Directeur a décidé de convoquer le nouveau Président du Comité en présence du Président de Ligue lors de sa réunion de novembre prochain.

**VI. INFORMATIQUE :**

La mise à jour annuelle aura lieu comme d'habitude autour du 15 novembre prochain. Geslico sera donc coupé à partir du 10 au soir.

Rappel : Avant la mise à jour, les concours doivent être rentrés jusqu'au 31 octobre 2011. Au-delà ils compteront pour l'année 2013.

*(La séance est levée à 12 h 15)*

**Le Secrétaire Général de la F.F.P.J.P.**

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a stylized, somewhat abstract shape.

**A. JUAN**

**Le Président de la F.F.P.J.P.**

A handwritten signature in black ink, featuring a prominent, large loop at the top that tapers into a horizontal line with a small crossbar.

**A. CANTARUTTI**